Infirmière de Pratique Avancée

DE L'INFIRMIÈRE COORDINATRICE DE LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE À L'INFIRMIÈRE EN PRATIQUE AVANCÉE. QUELS CHANGEMENTS ?

La présidente du Conseil International des Infirmières (CII), Annette Kennedy, a déclaré à l'occasion de la dernière journée internationale des infirmières :

« Le CII estime que le temps est venu pour les infirmières d'affirmer leur leadership. Profession de la santé dont les effectifs sont les plus importants dans le monde, travaillant dans tous les domaines où des soins de santé sont dispensés, les soins infirmiers ont un grand potentiel et une grande valeur s'ils sont utilisés à bon escient pour enfin donner corps à l'idée de la santé pour tous ».

Ce diplôme d'état d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) va engendrer, outre l'ajout du champ de la prescription, une plus grande légitimité à certaines infirmières.

Pour rappel, en 2008, le CII a défini la pratique avancée comme :

« Une infirmière diplômée d'État ou certifiée qui a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratique avancée dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer. Un master est recommandé comme diplôme d'entrée ».

La maladie rénale chronique est un enjeu important de santé publique car nombre de patients y ont des parcours de santé ultra-complexes.

Les multimorbidités associées impliquent une collaboration multidisciplinaire des professionnels de santé. Les principales caractéristiques de cette maladie sont :

- Une évolution relativement longue.
- Une mortalité importante.
- Un impact majeur sur la qualité de vie.
- Des périodes de transitions identifiées comme à risque.

Les objectifs actuels sont de prévenir la survenue des maladies rénales, de mieux les détecter et de ralentir leur évolution.

À un stade plus avancé, le but est de réduire les disparités dans l'accès aux différentes modalités du traitement de suppléance rénale, notamment de permettre à tous les sujets ne présentant pas de contre-indication médicale, et qui le souhaitent, d'être traités par transplantation rénale et/ou par dialyse à domicile.

L'expérience étrangère ayant un recul de plusieurs décennies a permis d'identifier des freins et des leviers à la mise en place de ce nouveau métier.

Il faut, en amont, réaliser une analyse des besoins et mener une réflexion d'équipe portant sur l'intérêt de la création d'un nouveau modèle de prise en soin.

Cette méthode d'implantation est définie dans le modèle PEPPA (Participatory, Evidence-informed, Patientcentred Process for Advanced practice nursing role development, implementation and evaluation) étape par étape avec le rôle de chaque partie prenante.

En aval, la période de transition devra être accompagnée par l'ensemble des parties prenantes du projet.



Infirmière coordinatrice IRC,
Centre Universitaire des
maladies rénales,
CHU - CAEN Normandie

Infirmière de Pratique Avancée

La mise en place de cette pratique doit permettre une montée en compétences de notre profession. Elle répond à des besoins de santé en exerçant une pratique fondée sur des preuves. L'IPA sera plus autonome, mais surtout complémentaire des autres intervenants pour tenter de rendre nos suivis plus efficients.

L'IPA en néphrologie, dialyse, transplantation basera son travail sur la pratique clinique directe et conduira des entretiens pour accompagner le patient dans sa prise en soins :

- Dépistage de complications.
- Renouvellement d'ordonnance.
- Adaptation des posologies.

En parallèle, l'IPA pourra mener des travaux de recherche, être responsable de projets, faire de l'enseignement...

Ce suivi se fera de manière multidisciplinaire et avec une réflexion éthique.

Le positionnement hiérarchique de l'IPA ainsi que sa rémunération sont actuellement discutés au sein de la DGOS.

Ces décisions auront un poids non négligeable sur la réussite de ce projet ambitieux.

Le corps infirmier espère une reconnaissance à la hauteur de l'investissement que représentent deux années d'étude supplémentaires.

L'ensemble du spectre de compétences des IPA sera un atout essentiel tant pour les équipes de soins que pour les patients et leur entourage.